DÉPART VOLONTAIRE :

RISQUES, AVANTAGES ET CHANGEMENTS EN 2025

Le départ volontaire est une **option légale** qui permet aux immigrants sans papiers de **quitter les États-Unis de leur propre initiative**, plutôt que d'être expulsés par les autorités d'immigration. Si vous envisagez cette option, il est important de comprendre d'abord ce qu'elle signifie, les risques qu'elle comporte et comment la demander.

MISE À JOUR EN AOÛT 2025

QU'EST-CE QUE LE DÉPART VOLONTAIRE ?

Le départ volontaire signifie **choisir de quitter les États-Unis sans qu'un juge ordonne votre départ**.

Types de départ volontaire :

1. AVANT la conclusion :
vous demandez le départ volontaire **avant qu'une décision finale ne soit rendue** dans votre affaire d'immigration.

L'approbation est **plus facile** à obtenir.

2. APRÈS la conclusion :
vous demandez le départ volontaire **à la fin** de votre affaire d'immigration. Cela signifie généralement que le juge a déjà décidé que vous ne pourrez pas rester aux États-Unis et a ordonné votre expulsion.

L'approbation est **plus difficile** à obtenir.

Dans les deux cas, vous devez en faire la demande directement auprès du juge lors de votre audience. Pour que le départ volontaire soit accordé, vous devez :

- admettre être aux États-Unis sans documents d'immigration valides,
- et retirer toute demande ou requête d'avantage migratoire (si vous en avez déposé une).

POURQUOI VOUDRAIS-JE DEMANDER LE DÉPART VOLONTAIRE ?

S'il est approuvé, le départ volontaire **peut éviter qu'un ordre d'expulsion ne figure sur votre dossier**. Cela pourrait **faciliter, à l'avenir, une demande d'avantages migratoires** tels qu'un visa.

Cependant, le départ volontaire peut aussi avoir de **graves conséquences négatives pour votre futur dossier migratoire**. Lisez la suite pour comprendre certains de ces risques.

QUELS SONT LES RISQUES ?

1. Si vous êtes resté aux États-Unis sans papiers pendant plus d'un an, partirvolontairement peut **déclencher une interdiction de retour de 10 ans**.
Remarque : *cela ne s'applique pas aux mineurs. Si vous quittez les États-Unis avant vos 18 ans, vous ne cumulez pas de présence illégale.*

2. Vous pourriez devoir **renoncer à votre possibilité de demander l'asile** ou d'autres protections légales.

3. Dans la plupart des cas, vous devrez **payer vous-même votre voyage de retour** dans votre pays d'origine.

4. Si vous ne partez pas dans le délai fixé, vous pourriez **être soumis à des amendes allant jusqu'à 998 $ par jour et faire l'objet d'une interdiction de retour aux États-Unis.**

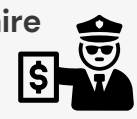

AUTO-EXPULSION VS. DÉPART VOLONTAIRE ?

Attention ! Bien que ces deux termes se ressemblent, **ils ne désignent pas la même chose :**

L'auto-expulsion est un **terme informel** qui signifie généralement **quitter les États-Unis de sa propre initiative, sans autorisation d'un juge**.

L'auto-expulsion peut comporter de nombreux **risques** similaires à ceux du départ volontaire, et en plus, il existe la possibilité que vous finissiez avec un ordre d'expulsion sur votre dossier.

VS

Le départ volontaire est une **procédure légale formelle approuvée par un juge d'immigration**.

Vous devez remplir certaines conditions et partir dans un délai déterminé. Si vous respectez les règles, vous évitez qu'un ordre d'expulsion figure sur votre dossier.

QUOI DE NEUF EN 2025 ?

Le 5 mai 2025, le président Trump a annoncé **un nouveau programme d'auto-expulsion via l'application CBP Home**. Les personnes présentes aux États-Unis sans papiers peuvent utiliser l'application pour soumettre un formulaire d'intention de départ (Intent to Depart).

Avertissement ! Ce programme **prétend** offrir une allocation de 1 000 $, une aide pour les frais de voyage, et une pause des mesures d'exécution (comme la détention) pour ceux qui souhaitent quitter le pays par eux-mêmes (auto-expulsion). Cependant, il **n'existe aucune garantie légale** que les 1 000 $ seront versés ou que le départ se fera de manière sûre et humaine.

Remarque importante : bien que vous puissiez entendre l'expression « départ volontaire », **ce programme relève de l'auto-expulsion**. Il **n'est pas équivalent** au départ volontaire traditionnel accordé par un juge.

Ce processus **n'est pas un avantage migratoire légal** et **ne protège pas votre possibilité de revenir aux États-Unis** à l'avenir.

QUE DOIS-JE FAIRE ?

Parlez à un avocat en immigration avant de prendre toute décision concernant un départ volontaire ou une auto-expulsion. Un avocat en immigration peut vous aider à comprendre vos droits et la manière dont le départ volontaire pourrait affecter votre dossier d'immigration.

- **Remarque :** Ne signez rien sans avoir parlé à un avocat.
- Connaissez vos droits ! Vous avez le droit de garder le silence et le droit à un avocat.